

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 21 MARS 1972



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

DÉCLARATION DE L'HONORABLE MITCHELL
SHARP, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES À L'OCCASION DE LA
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR
L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION
RACIALE

Le 21 mars, le monde entier se donne la main pour observer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. C'est l'occasion par excellence pour les Canadiens de réfléchir et de s'engager de nouveau à vivre selon les principes de l'égalité et de la dignité humaines qui sont à la base aussi bien de la Charte canadienne des droits de l'homme que de la Charte des Nations Unies.

Cette journée, instituée par les Nations-Unies de commémorer le 21 mars l'incident qui s'est produit le même jour en 1960 à Sharpeville en Afrique du Sud, symbolise de manière frappante le rôle capital joué par l'Organisation dans la lutte pour la réalisation d'un ordre mondial fondé sur le respect mutuel et la compréhension entre les peuples. En 1965, l'Assemblée générale des Nations-Unies a donné une forme juridique au concept de l'égalité raciale lorsqu'elle a adopté la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le Canada a adhéré à la Convention et l'instrument canadien de ratification a été déposé octobre 1970.

Le gouvernement canadien a l'intention, avec l'agrément parlementaire, de verser cette année un montant de \$50,000. au Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations-Unies pour les Sud-Africains et un montant additionnel de \$10,000 au Fonds d'affectation spéciale de Nations-Unies pour l'Afrique du Sud.

L'objectif du Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations-Unies pour les Sud-Africains est de permettre aux Sud-Africains de participer pleinement, grâce à la formation et à l'enseignement reçus à l'étranger, au développement de leurs sociétés et de l'ensemble de l'Afrique.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations-Unies pour l'Afrique du Sud a été créé par l'Assemblée générale en 1965 aux fins d'aider les victimes de l'apartheid et les personnes à leur charge. Il a pour objet de seconder les efforts des organismes bénévoles qui distribuent de l'aide aux réfugiés sud-africains, et des pays qui donnent asile à ces réfugiés.

Les Canadiens n'ont pas toujours relevé le défi de discrimination raciale. Les tensions de notre propre société, dans un monde en évolution rapide, mettent à l'épreuve notre bonne volonté et notre détermination. Nous devons apprendre, comme les autres, à surmonter l'ignorance, les préjugés et la mauvaise volonté, et chercher à bâtir notre société sur la compréhension mutuelle.

Nous devons faire plus que penser seulement sur ces principes le 21 mars. Le rapport canadien cette année aux mesures qui étaient prises pour l'élimination de la discrimination raciale, a reçu les commentaires les plus favorables du comité des Nations-Unies. De cette façon nous apprenons à réaliser ces pratiques tous les jours.

Montrons à quel point nous tenons à ces idéaux. Je demande donc à tous les Canadiens de faire en sorte que leur observance de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale se reflète dans leurs rapports entre eux et aussi de contribuer volontairement de leurs deniers au Fonds d'affectation spéciale des Nations-Unies pour l'Afrique du Sud et au Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations-Unies pour les Sud-Africains.

On peut envoyer ses contributions au Trésorier des Nations-Unies, Pièce 3763, Nations-Unies, New York.